



INFORMATION PRESSE
Bonneville, le 16 septembre 2018



ATMB confirme sa position de leader du covoiturage autoroutier du quotidien en France avec deux engagements inédits

ATMB est l'acteur autoroutier français le plus innovant et le plus engagé pour le développement du covoiturage au quotidien. Déjà fière de proposer le taux de places de covoiturage au kilomètre le plus élevé de France, ATMB innove pour la rentrée avec deux développements majeurs de sa politique en faveur du covoiturage. À l'occasion de la semaine européenne de la mobilité, ATMB lance une nouvelle offre de télépéage ambitieuse avec un geste commercial sur le prix du péage, ainsi que l'expérimentation – inédite entre deux pays ! – de la première voie de covoiturage autoroutière et frontalière avec la Suisse, à Vallard.

ATMB imagine *Je Covoit'*, une offre de télépéage inédite et ambitieuse pour encourager le covoiturage

En cohérence avec son engagement en faveur de la mobilité durable, ATMB souhaite diminuer l'impact environnemental des déplacements domicile-travail en Haute-Savoie et faciliter le quotidien des Hauts-savoyards en encourageant financièrement les conducteurs encore novices à franchir le pas. Un travail mené en partenariat notamment avec l'Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc et le Pôle métropolitain du genevois français.



« Chez ATMB, nous sommes très attentifs aux évolutions en matière de mobilités et sommes en permanence à la recherche des solutions les plus innovantes en la matière. Nous nous engageons à **faire vivre notre réseau autoroutier de la façon la plus moderne et respectueuse qu'il soit, à la fois pour nos clients, les riverains et l'environnement** ; à ce titre, je suis très fier qu'**ATMB propose l'offre la plus ambitieuse en matière de covoiturage, avec *Je Covoit'*** ! » précise Thierry Repentin, président d'ATMB.

L'offre de télépéage *Je Covoit'*, lancée par ATMB à titre expérimental jusqu'au 31 mars 2019, est la seule offre de télépéage à susciter un réel intérêt économique pour le client, au-delà de la simple économie des frais de gestion. En effet, ATMB offre un crédit de 5€ TTC de péage pour tout abonné télépéage dès 2 trajets en covoiturage par mois, en tant que conducteur, sur le réseau ATMB. **Pour les clients d'ATMB, cela représente entre 9 et 20% de réduction sur la facture mensuelle de télépéage.**

« Concrètement, le covoiturage doit être certifié par une preuve fournie par un de nos partenaires habilités : soit par la **plateforme de mise en relation *Mov'ici***, soit **via l'application de mise en relation *Klaxit***. L'abonné crée son profil sur une des deux plateformes en mentionnant son numéro d'abonné ATMB sur son compte. Dès que la plateforme certifie deux trajets en covoiturage, l'abonné obtiendra une réduction de 5 euros sur sa facture télépéage » explique Anne-Laure Gaultier-Dumortier, directrice clientèle d'ATMB.



« **La Région Auvergne-Rhône-Alpes est fière de mettre à disposition Mov'ici auprès de la société ATMB pour encourager ses clients à covoiturer. Sur site et sur application mobile, Mov'ici est la seule solution de covoiturage sans frais de commission pour les covoitureurs. Avec Mov'ici et aux côtés d'ATMB, la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'engage en faveur de modes de déplacement plus propres et plus économiques** » déclare Martine Guibert, vice-présidente de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, déléguée aux transports.

« **Nous sommes très fiers d'avoir créé avec ATMB et l'association d'employeurs GREEN le plus grand réseau de covoiturage domicile-travail en vallée de l'Arve. Avec 80 entreprises partenaires et plus de 750 inscrits actifs dont 75% trouvent des covoitureurs sur leurs trajets et à leurs horaires, le projet est déjà un succès. L'initiative exemplaire d'ATMB va permettre d'agrandir encore ce réseau pour réduire durablement l'impact carbone dans la vallée** » déclare Julien Honnart, président et fondateur de Klaxit.

Voie de covoiturage de Vallard : les équipes d'ATMB et de la République et Canton de Genève ouvrent la première voie de covoiturage sur autoroute binationale et transfrontalière

ATMB lance par ailleurs une **expérimentation unique en France comme en Suisse : une voie d'1 kilomètre réservée aux voitures composées de deux passagers minimum**. L'objectif : encourager le covoiturage et favoriser la fluidité sur un axe majeur du réseau pour atteindre **2 à 3% de covoiturage supplémentaire sur le passage de Vallard, avec in fine 33% de temps gagné en parcourant cette section**.

En effet, la douane de Vallard est un axe structurant pour ATMB, avec une congestion des axes principaux récurrente aux heures de pointe et un bassin de vie transfrontalier en forte croissance démographique. Ce projet pilote permettra donc d'améliorer la mobilité sur l'A411, qui enregistre près de 17 000 véhicules par jour avec des pointes à plus de 22 000 véhicules certains jours de semaine.

Ce projet est **inédit à plusieurs égards : il s'agit là de la première voie de covoiturage créée sur autoroute, la première voie de covoiturage avec passage de douane et enfin la première voie de covoiturage binationale**. Un travail de concertation important a été nécessaire avec les équipes des douanes françaises et suisses. Un dispositif de suivi sera assuré par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), placé sous la tutelle conjointe du ministre chargé de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, et du ministre du Transport, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité.

Cette expérimentation débutera en octobre prochain et se terminera en septembre 2019. Elle permettra d'avoir un **premier retour d'expérience sur le comportement des automobilistes et sur les gains observés en terme de temps**. Un déploiement à plus grande échelle sera envisagé si le bilan est positif.

« **Cette nouvelle voie de covoiturage - inédite en France, comme en Suisse ! - est une excellente nouvelle pour tous les frontaliers désireux de gagner du temps mais aussi de se déplacer de façon plus consciente et plus respectueuse de notre environnement, et nous les accompagnons dans cette démarche** » déclare Thierry Repentin, président d'ATMB.

A propos d'ATMB :

La mission d'Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc (ATMB) est de faciliter les déplacements au cœur de la Haute-Savoie, entre la Suisse et l'Italie, tout en contribuant au développement durable des territoires. Sur le réseau, ce sont 354 collaborateurs d'ATMB pour l'Autoroute et la Route Blanches et 251 collaborateurs du GEIE-TMB pour le Tunnel du Mont Blanc (dont 70 pompiers) qui travaillent chaque jour.

ATMB est une société anonyme détenue à 91,3 % par l'État et les collectivités territoriales. Elle est concessionnaire du Tunnel du Mont Blanc avec son homologue italien SITMB, ainsi que de l'Autoroute Blanche (A40) et de la Route Blanche (RN205).

CONTACTS PRESSE

Céline Coudurier

Direction de la communication ATMB

celine.coudurier@atmb.net

04 50 25 20 51 / 06 74 40 41 11

Nina Tanguy

Pour ATMB

ntanguy@hopscotch.fr

01 41 34 22 03